DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE –Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL – Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Philippe SARABUS) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Julien BONDOT (excusé – pouvoir donné à Mme Ghislaine GISORS) – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Mmes Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 DU PALAIS DES SPORTS DU GOSIER

CM-2017-3S-DAF-42

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération CM-2016-9S-DAF-89 du 22 décembre 2016 qui approuve le budget primitif 2017 du Palais des Sports ;

Vu la délibération n° CM-2017-3S-DAF-35 en date du 13 juin 2017 adoptant le compte administratif 2016 du Palais des Sports ;

Considérant le déficit dégagé par la section de fonctionnement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De voter le budget supplémentaire 2017 du Palais des Sports conformément au tableau ci-après :

EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE :

Section de Fonctionnement

	Propositions nouvelles	**Restes à réaliser**	**Résultat reporté**	**Cumul section**
Dépenses *Chapitre 011*	-385 884,27 €	0,00 €	0,00 €	**-385 884,27 €**
Recettes *Chapitre 002*	0,00 €		-385 884,27 €	**-385 884,27 €**

Section d'Investissement

	Propositions nouvelles	**Restes à réaliser**	**Résultat reporté**	**Cumul section**
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**

Equilibre global du budget supplémentaire 2017

	Fonctionnement	Investissement	**TOTAL**
Dépenses *Chapitre 011*	-385 884,27 €	0,00 €	**-385 884,27 €**
Recettes *Chapitre 002*	-385 884,27 €	0,00 €	**-385 884,27 €**

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 2 JUIN 2017

Et publication ou notification le 2 2 JUIN 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint

MAIRIE DU GOSIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

- José SEVERIEN-

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Projet de budget supplémentaire 2017 du Palais des Sports du Gosier
Date de transmission de l'acte :	22/06/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	22/06/2017
Numéro de l'acte :	CM20173SDAF42 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	971-219711132-20170613-CM20173SDAF42-DE
Date de décision :	13/06/2017
Acte transmis par :	Ingrid SOUDAN
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires 7.1.1. Budgets et comptes 7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)